

# L'ÉCHO

*de ma Ville*



VOLUME 17  
NUMÉRO 04  
AVRIL 2023

[WWW.VILLEST-PIE.CA](http://WWW.VILLEST-PIE.CA)



## SERVICE INCENDIE

p.7 et 12

## COLLECTE DE GROS REBUTS

p.8

## PERMIS POUR PISCINE

p.13

## PROGRAMMATION PRINTEMPS

p.18

## CONTENU

Conseil municipal	2
Avis publics	3
Procès-verbal	3
Informations sur les services	7
Histoire et patrimoine	14
Bibliothèque	15
Loisirs et culture	16
Vie communautaire	20
Calendrier de mai	24



p.16-17

## CAMPS DE JOUR ESTIVAUX



## DESCENTE DE BATEAU

p.12

# À la Mairie

## MAIRE



Mario St-Pierre  
450 772-5574



## DISTRICT 1



Geneviève Hébert  
450 772-0806

## DISTRICT 2



Pierre Blais  
450-772-6653

## DISTRICT 3



Rock Provençal  
450 278-2800

## DISTRICT 4



Sylvie Guévin  
450 774-0698

## DISTRICT 5



Luc Darsigny  
450 772-6683

## DISTRICT 6



Pascale Pinette  
450 300-5500

## COORDONNÉES :

Hôtel de ville :  
77, rue Saint-Pierre  
Saint-Pie (Qc) J0H 1W0  
Téléphone : 450 772-2488  
Télécopieur : 450 772-2233  
Courriel : [st-pie@villest-pie.ca](mailto:st-pie@villest-pie.ca)  
Site internet : [www.villest-pie.ca](http://www.villest-pie.ca)

### Heures d'ouverture :

Hôtel de ville  
Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30  
(Fermé de 12 h 30 à 13 h)  
Vendredi : 8 h à 13 h

Service de voirie  
Lundi au vendredi : Horaire variable  
(Fermé de 12 h à 13 h)

Urgence voirie et aqueduc :  
**1 888 792-7179**

SPA de Drummond : 1 855 472-5700

# Hôtel de ville



## SERVICE D'URBANISME

En télétravail les mardis, jeudis et vendredis  
En présentiel les lundis et mercredis  
selon l'horaire de bureau  
Appelez au 450 772-2488 poste 0

## Édifices municipaux

### Centre sportif et culturel

50, rue Garneau  
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488, poste 247



### Pavillon des loisirs

165, rue Lacasse  
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488, poste 246



### Bibliothèque

65-A avenue Saint-François  
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2332



## Services municipaux

Dominique St-Pierre	Directrice générale et trésorière <a href="mailto:d.st-pierre@villest-pie.ca">d.st-pierre@villest-pie.ca</a>	772-2488	poste 226
Annick Lafontaine	Greffière <a href="mailto:greffe@villest-pie.ca">greffe@villest-pie.ca</a>	772-2488	poste 230
Sophie Boilard	Inspectrice en bâtiment et en environnement <a href="mailto:urbanisme@villest-pie.ca">urbanisme@villest-pie.ca</a>	772-2488	poste 223
Robert Choquette	Directeur des Travaux publics <a href="mailto:r.choquette@villest-pie.ca">r.choquette@villest-pie.ca</a>	772-2488	poste 224
Julie Nicolas	Directrice des Loisirs <a href="mailto:loisirs@villest-pie.ca">loisirs@villest-pie.ca</a>	772-2488	poste 236
Eric Sergerie	Coordonnateur en Loisirs <a href="mailto:coordo.loisirs@villest-pie.ca">coordo.loisirs@villest-pie.ca</a>	772-2488	poste 227
Martine Garon	Responsable de la bibliothèque <a href="mailto:biblio@villest-pie.ca">biblio@villest-pie.ca</a>	772-2332	
Sylvain Daigneault	Directeur du Service sécurité incendie <a href="mailto:s.daigneault@villest-pie.ca">s.daigneault@villest-pie.ca</a>	772-2488	
Yves Demers	Premiers répondants <a href="mailto:y.demers@villest-pie.ca">y.demers@villest-pie.ca</a>	772-2488	
Éric Robert	Préventionniste <a href="mailto:prevention@villest-pie.ca">prevention@villest-pie.ca</a>	772-2488	poste 252

**NOUVEAU!** Si vous avez des questions ou des commentaires à adresser aux conseillers municipaux, il est possible de le faire en faisant parvenir un courriel à l'adresse suivante : [elus@villest-pie.ca](mailto:elus@villest-pie.ca)

### HORAIRE BIBLIOTHÈQUE ET SOURISNET - 65-A avenue Saint-François

Mardi et Mercredi  
de 11 h 30 à 16 h 30  
de 18 h 30 à 20 h 30

Jeudi  
de 11 h 30 à 16 h 30

Samedi  
de 10 h à 14 h

Lundi - Vendredi - Dimanche  
Fermée

# AVIS PUBLICS

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 2 MAI 2023 SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 268 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

#### 1. Adoption du projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 avril 2023, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 268 intitulé « Règlement sur la démolition d'immeubles ».

#### 2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 2 mai 2023 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie**. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

#### 3. Objet du projet de règlement

Le projet de règlement numéro 268 a pour objet de permettre à la municipalité de se prévaloir des dispositions contenues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1) afin de s'assurer du contrôle de la démolition de certains immeubles sur son territoire. Le règlement vise les immeubles patrimoniaux au sens de la loi ainsi que les bâtiments principaux situés dans le périmètre d'urbanisation bâtis avant 1940.

À cette fin, le règlement prévoit l'interdiction de travaux de démolition complète ou partielle d'un bâtiment assujéti à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu une autorisation du Comité de démolition et que la municipalité n'ait délivré un certificat autorisant la démolition.

Les dispositions du règlement portent, notamment, sur la formation et les responsabilités du Comité de démolition, les documents devant accompagner une demande, la procédure du traitement d'une demande, les critères d'évaluation d'une demande d'autorisation de démolition ainsi que les montants des amendes en cas de contravention au règlement.

#### 4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité sous l'onglet Avis publics et règlements adoptés. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 20 avril 2023, Annick Lafontaine, Greffière

## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION RÈGLEMENT # 253-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 253 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION INCENDIE

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 4 avril 2023 le règlement mentionné en titre.
2. Le but visé par le règlement numéro 253-2023 est de préciser les matières acceptées comme combustible pour les feux en plein air, soit les branches, les arbres et les feuilles mortes.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
4. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou le consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 20 avril 2023, Annick Lafontaine, Greffière

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h, mardi le 2 mai 2023, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

No de la demande :	DM 23-05
Nom du requérant :	Sylvie Jetté
Emplacement :	287-101 boulevard Daniel-Johnson
Objet de la demande :	Autoriser l'installation d'un abri temporaire de 5' x 7' en cours arrière pour une période indéterminée au lieu de la norme prescrite qui est du 15 octobre au 30 avril.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à cette demande pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 20e jour d'avril 2023 par Annick Lafontaine, Greffière

AVIS

Les versions intégrales des procès-verbaux et des règlements sont disponibles sur le site internet ou en version imprimée au bureau municipal pour toute personne qui en fera la demande auprès du secrétariat. Veuillez noter que les versions officielles sont détenues à l'hôtel de ville. Aucun frais de reproduction ou de poste ne sera exigé au demandeur.

## PROCÈS-VERBAL

de la séance ordinaire du 4 avril 2023 à 19h.

### 3. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2022

Présentation du rapport par le vérificateur via enregistrement vidéo.

Il est résolu :

QUE conformément à l'article 108.3 de la Loi sur les cités et villes, le conseil prend acte du dépôt du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022 de la Ville de Saint-Pie, tel que préparé par la firme FBL s.e.n.c.r.l.

### 6.1. CONGRÈS 2023 - AUTORISATION

Il est résolu :

D'autoriser les inscriptions pour les congrès énoncés ci-dessous et de rembourser tous les frais afférents des participants :

- i. ATPIQ – 325 \$ + taxes;
- ii. AGSICQ – 725 \$ + taxes.

### 6.2. ADDENDA ET LETTRE D'ENTENTE POUR LES EMPLOYÉS – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est résolu :

Que le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer l'addenda pour les postes cadres et la lettre d'entente pour les employés syndiqués avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section 4586.

### 6.3. JOURNALIER/OPÉRATEUR – EMBAUICHE

Il est résolu :

D'autoriser l'embauche de M. Julien Bordeleau Pitre à titre de journalier/opérateur, à l'échelon 2;

ET M. Bordeleau Pitre ayant déjà travaillé pour la Ville de Saint-Pie à titre de journalier/opérateur, la Ville reconnaît son ancienneté, soit deux ans et six mois (2 ½).

# VIE MUNICIPALE

## **6.4. ASSISTANT-TRÉSORIER – NOMINATION – AUTORISATION DE SIGNER LES EFFETS BANCAIRES**

Il est résolu :

QUE le conseil désigne M. Éric Sergerie, coordonnateur des loisirs, à titre d'assistant-trésorier;

QUE M. Éric Sergerie appuiera la trésorière dans ses fonctions en exécutant certaines de ses tâches, et ce, à même sa charge de travail habituelle;

ET D'autoriser M. Éric Sergerie, assistant-trésorier, à signer tous les effets bancaires en lien avec sa fonction.

## **6.5. VACCINATION ANTIGRIPPALE EN MILIEU RURAL – RÉOLUTION D'INTÉRÊT**

Il est résolu :

DE DÉCLARER l'intérêt de la Ville de Saint-Pie à permettre à ses citoyens, au nombre de « 5 918 », de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2023;

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement;

ET D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à acheminer au CISSS de la Montérégie Est, pour et au nom de la Municipalité, la confirmation de participation de la Municipalité au processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale.

## **6.6. HABILLAGE DES FENÊTRES DE L'HÔTEL DE VILLE – OCTROI DU CONTRAT**

Il est résolu :

D'octroyer le contrat à la compagnie Décoration Malar inc. pour l'habillage des fenêtres de l'hôtel de ville comprenant l'achat et l'installation des toiles pour un montant approximatif de 3 350 \$, plus taxes, conformément à son offre de service en date du 23 mars 2023.

## **6.7. CLÉ DE L'HÔTEL DE VILLE – AUTORISATION**

Il est résolu :

D'autoriser M. Pierre Blais, conseiller municipal, à détenir une clé de l'hôtel de ville ainsi qu'un code pour le système d'alarme afin d'accueillir les membres du Comité de développement durable.

## **7.1. RÉOLUTION APPUYANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) POUR L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 6 289 924**

Il est résolu :

QUE le conseil appuie la demande du Centre de traitement de la biomasse de la Montérégie (CTBM) pour l'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie du lot numéro 6 289 924;

ET D'abroger la résolution # 31-01-2023 adoptée lors de la séance spéciale du 30 janvier 2023.

Le conseiller Pierre Blais se retire pour ce point.

## **7.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-94 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES, SOUS FORME DE PROJET INTÉGRÉ, DANS LA ZONE NUMÉRO 150 SITUÉE À L'ANGLE DES RUES SAINT-PIERRE ET NOTRE-DAME**

Il est résolu :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 77-94 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales, sous forme de projet intégré, dans la zone numéro 150 située à l'angle des rues Saint-Pierre et Notre-Dame ».

## **7.3. INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT – REMPLACEMENT DURANT LES VACANCES**

CONSIDÉRANT que l'inspectrice en bâtiment et en environnement, madame Sophie Boilard, sera en vacances du 24 juillet au 4 août 2023 inclusivement; En conséquence, il est résolu :

D'autoriser l'embauche de M. Raymond Lessard à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement, de l'autoriser à émettre les permis et tous les autres documents liés à sa fonction et de le désigner également à titre de secrétaire du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour la durée du remplacement temporaire de Mme Sophie Boilard;

## **7.4. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – CHANGEMENT DE REPRÉSENTANT DE LA VILLE**

Il est résolu :

DE désigner Mme Sylvie Guévin comme représentante du conseil sur le comité consultatif d'urbanisme en remplacement de M. Rock Provençal.

## **8.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 253-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 253 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION INCENDIE**

Il est résolu :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 253-2023 modifiant le règlement numéro 253 relatif à la sécurité et la prévention incendie.

L'objet du règlement vise à préciser les matières acceptées comme combustible pour les feux en plein air, soit les branches, les arbres et les feuilles mortes.

## **8.2. DÉPÔT DU CERTIFICAT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 263 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS (TECQ) DE MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

Il est résolu :

QUE le certificat préparé par la greffière à la suite de la procédure d'enregistrement tenue le 4 avril 2023 pour le règlement d'emprunt 263 soit déposé aux archives.

## **8.3. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 267 RELATIF AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS**

AVIS DE MOTION est donné par Geneviève Hébert qu'à une prochaine séance de ce conseil, le futur règlement numéro 267 sera présenté pour adoption.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 267 relatif aux conditions de travail du Service de sécurité incendie et du Service des premiers répondants.

L'objet du règlement vise à intégrer les politiques de chacun des services en un seul règlement et de mettre à jour les conditions de travail des employés de ces services.

## **8.4. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 268 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

AVIS DE MOTION est donné par Luc Darsigny qu'à une prochaine séance de ce conseil, le futur règlement numéro 268 sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet de permettre à la municipalité de se prévaloir des dispositions contenues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.A-19.1) afin de s'assurer du contrôle de la démolition de certains immeubles sur son territoire. Le règlement vise les immeubles patrimoniaux au sens de la loi ainsi que les bâtiments principaux situés dans le périmètre d'urbanisation bâtis avant 1940.

À cette fin, le règlement prévoit l'interdiction de travaux de démolition complète ou partielle d'un bâtiment assujéti à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu une autorisation du Comité de démolition et que la municipalité n'ait délivré un certificat autorisant la démolition.

Les dispositions du règlement portent, notamment, sur la formation et les responsabilités du Comité de démolition, les documents devant accompagner une demande, la procédure du traitement d'une demande, les critères d'évaluation d'une demande d'autorisation de démolition ainsi que les montants des amendes en cas de contravention au règlement.

# VIE MUNICIPALE

## 8.5. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 268 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Il est résolu :

QUE le conseil adopte le projet de règlement numéro 268 intitulé « Règlement sur la démolition d'immeubles »;

ET QU'une assemblée de consultation soit tenue le mardi 2 mai 2023 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

## 8.6. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 269 CONCERNANT L'UTILISATION ET LA FRÉQUENTATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

AVIS DE MOTION est donné par Pascale Pinette qu'à une prochaine séance de ce conseil, le futur règlement numéro 269 sera présenté pour adoption.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 269 concernant l'utilisation et la fréquentation de la bibliothèque municipale.

L'objet du règlement vise à mettre à jour les différents frais et politiques concernant la bibliothèque municipale.

## 8.7. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 270 RELATIF AU DROIT DE PRÉEMPTION VISANT À IDENTIFIER LE TERRITOIRE ASSUJETTI ET LES FINS MUNICIPALES POUR LESQUELLES DES IMMEUBLES PEUVENT ÊTRE ACQUIS

AVIS DE MOTION est donné par Pierre Blais qu'à une prochaine séance de ce conseil, le futur règlement numéro 270 sera présenté pour adoption.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 270 relatif au droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis.

L'objet du règlement vise à prévoir les modalités de l'exercice du droit de préemption de la Ville sur son territoire. Il précise que c'est le conseil municipal, par résolution, qui peut exercer un tel droit, pour l'une ou l'autre des fins municipales prévues au règlement. Il énonce les fins municipales pour lesquelles elle peut exercer un tel droit ainsi que les conditions pour ce faire.

## 9.1. TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT DANS LES PARCS ET TERRAINS MUNICIPAUX – OCTROI DU CONTRAT

Il est résolu :

QUE le conseil octroie le contrat pour les travaux d'embellissement dans les parcs et terrains municipaux à la compagnie Serres Bousquet enr. pour un montant de 1 077.31 \$, incluant les taxes, selon la soumission présentée par monsieur Michel Bousquet en date du 22 mars 2023.

## 9.2. FAUCHAGE DES PANNEAUX ET GLISSIÈRES – OCTROI DU CONTRAT

Il est résolu :

QUE le conseil octroie le contrat pour le fauchage des panneaux et des glissières à monsieur Jean-Jacques St-Pierre au tarif horaire de 48.29 \$, incluant les taxes, selon la soumission présentée par monsieur Jean-Jacques St-Pierre en date du 25 mars 2023.

## 9.3. FAUCHAGE DES LEVÉES DE CHEMIN ET AUTRES ENDROITS – OCTROI DU CONTRAT

Il est résolu :

QUE le conseil octroie le contrat pour le fauchage des levées de chemin et autres endroits à monsieur Jean-Jacques St-Pierre au tarif horaire de 78.18 \$, incluant les taxes, selon la soumission présentée par monsieur Jean-Jacques St-Pierre en date du 25 mars 2023.

## 9.4. NETTOYAGE DES PUISARDS – OCTROI DU CONTRAT

Il est résolu :

QUE le conseil octroie le contrat pour le nettoyage des puisards à la compagnie Le Groupe ADE inc. pour un tarif horaire de 275 \$, plus taxes, selon la soumission présentée par monsieur Alexandre Labbé en date du 23 mars 2023.

## 9.5. DÉBROUSSAILLAGE – OCTROI DU CONTRAT

Il est résolu :

QUE le conseil octroie le contrat pour le débroussaillage à la compagnie André Paris inc., pour un tarif horaire de 155 \$, plus taxes, selon la soumission présentée par madame Diane Paris en date du 27 mars 2023.

## 9.6. TRAÇAGE DES LIGNES DE RUES – OCTROI DU CONTRAT

Il est résolu :

QUE le conseil octroie le contrat pour le traçage des lignes de rues à la compagnie Lignes Maska, pour les montants suivants :

- Ligne centrale double continue 590 \$, plus taxes du kilomètre;
- Ligne centrale simple en alternance entre espacée et continue 499 \$, plus taxes du kilomètre;
- Ligne centrale espacée 220 \$, plus taxes du kilomètre;
- Ligne blanche 340 \$, plus taxes du kilomètre;
- Ligne centrale simple continue 340 \$, plus taxes du kilomètre;

selon la soumission présentée par monsieur Jean-Sébastien Roy en date du 28 mars 2023.

Le conseiller Pierre Blais se retire pour ce point.

## 9.7. INSPECTION ET ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE – AUTORISER L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

Il est résolu :

QUE le conseil autorise l'appel d'offres sur invitation pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie pour l'année 2023.

## 9.8. TRAVAUX PUBLICS – ACHAT D'ÉQUIPEMENT – AUTORISATION AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Il est résolu :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à procéder à l'achat de « feux barrière signaleur » auprès de la compagnie Signel Services inc. pour un montant de 6 060 \$, plus taxes, en appropriant le surplus accumulé affecté équilibre budgétaire.

## 9.9. ACHAT REGROUPÉ – CHLORURE DE SODIUM (SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES) – MANDAT POUR QUATRE ANS À L'UMQ - AUTORISATION

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

En conséquence, il est résolu :

QUE la Ville de Saint-Pie confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2027 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2026-2027;

QUE la Ville de Saint-Pie confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville de Saint-Pie, pour les hivers 2023-2024 à 2026-2027 inclusivement; QUE la Ville de Saint-Pie confie à l'UMQ le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Saint-Pie s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saint-Pie s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée;

QUE la Ville de Saint-Pie reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2023-2024, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ.

# VIE MUNICIPALE

Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

## 10.1. BIBLIOTHÈQUE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE LIVRES – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS POUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES

Il est résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Pie autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications; ET QUE madame Dominique St-Pierre, directrice générale et trésorière ou, en son absence, madame Julie Nicolas, directrice du Service des loisirs, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Pie, tous les documents requis dans le cadre de la demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

## 10.2. SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS - PROCLAMATION

Il est résolu :

De proclamer la semaine du 23 au 29 avril 2023 comme étant la Semaine nationale du don d'organes et de tissus afin de sensibiliser la population à l'importance de ce don de vie.

## 10.3. SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE - PROCLAMATION

Il est résolu :

QUE le conseil proclame la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 mai 2023 Semaine nationale de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est Mon histoire. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

## 11.1. SSI – RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'AN 1 RELATIF AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES - DÉPÔT

Il est résolu :

D'accepter le dépôt du Rapport d'activités de l'an 1 relatif au Schéma de couverture de risques et d'autoriser sa transmission à la MRC des Maskoutains, conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

## 12.1. SALAIRES ET COMPTES PRÉSENTÉS

Il est résolu :

D'approuver et d'entériner les dépenses et les paiements des comptes présentés :

Liste des comptes présentés : 530 910.02 \$

Total des remboursements capital et intérêts pris directement au compte

288 892.50 \$

Liste des salaires :

194 933.68 \$

## 12.2. SÛRETÉ DU QUÉBEC – FACTURATION 2023

Il est résolu :

D'autoriser le paiement au ministre des Finances du Québec des deux versements de 576 032 \$ et de 576 031 \$, selon les dates d'échéance prescrites, représentant la part de la Ville de Saint-Pie pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2023.

Vote contre : Sylvie Guévin et Pierre Blais

## 12.3. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 243, 246, 247, 248 – ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES

Il est résolu :

QUE la Ville de Saint-Pie modifie les règlements identifiés de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués, dans le document en annexe, sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt »;

2. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » en annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés en annexe.

QUE la Ville de Saint-Pie informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Subvention » et « Autres » de l'annexe;

QUE la Ville de Saint-Pie demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés au document annexé;

## 12.4 RÉSULTATS D'EXERCICE 2022 – APPROPRIATION DU SURPLUS LIBRE EN SURPLUS RÉSERVÉS

Il est résolu :

QUE soit autorisée l'affectation du surplus libre au profit des postes comptables des surplus réservés mentionnés et de combler le surplus libre à même les postes comptables déficitaires de l'exercice 2022 :

	DT	CT
Surplus acc. non affecté nouvelle ville	316 234.31 \$	
Surplus acc. affecté régie aqueduc nouv. ville		273.79 \$
Surplus acc. affecté secteur égout		39 704.08 \$
Surplus acc. affecté aqueduc 2413		37 726.36 \$
Surplus acc. affecté aqueduc 2412	2 501.73 \$	
Surplus acc. affecté centre sportif		740.29 \$
Surplus acc. affecté vidanges de fosses		9 317.23 \$
Surplus acc. affecté matières résiduelles		25 059.27 \$
Surplus acc. affecté achat de livres		765.61 \$
Surplus acc. affecté pavage		205 149.41 \$

ET QUE la directrice générale et trésorière soit autorisée à procéder suivant les normes comptables pour donner suite à la présente résolution.

## 12.5. APPROPRIATION DE SURPLUS LIBRE EN SURPLUS RÉSERVÉ FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT que les revenus de la Fête nationale 2022 ont engendré un surplus;

En conséquence, il est résolu :

D'approprier un montant de 2 340 \$ du surplus libre au surplus réservé Fête nationale.

## 13.1. PROJET PILOTE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS MODIFIANT LA SIGNALISATION À L'INTERSECTION DU CHEMIN DE SAINT-DOMINIQUE ET DU GRAND RANG SAINT-FRANÇOIS – INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊTS CLIGNOTANTS SOLAIRES EN DEL - AUTORISATION

Il est résolu :

QUE le conseil autorise le ministère des Transports et de la Mobilité durable à modifier la signalisation à l'intersection du chemin de Saint-Dominique et du Grand rang Saint-François afin d'y installer des panneaux d'arrêts clignotants solaires en DEL.

## 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est résolu :

QUE la séance soit levée à 21 h 45.

# INFORMATIONS SUR LES SERVICES

## INFO FLASH

- Le stationnement de nuit dans les rues est maintenant **autorisé**.
- Les toiles et la structure des abris d'auto temporaires doivent être complètement démantelés au plus tard **le 30 avril prochain**.
- Les bureaux municipaux seront fermés lundi, **le 22 mai prochain** en raison de la Fête des Patriotes.
- **Ventes de garage** : informations à venir le mois prochain.
- La route Michon sera ouverte au **début de mois de mai selon** les conditions météorologiques.
- Les quais seront installés au début du mois de **mai**.

## CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PATINOIRE DE DEK HOCKEY

La Ville de Saint-Pie est fière de vous annoncer son projet de construction d'une toute nouvelle surface de dek hockey, selon les normes NBHPA pour les parties 3 vs 3 : 50' x 100', abri des joueurs, bancs de punition et espace pour marqueur. La nouvelle patinoire sera désormais équipée et adaptée pour recevoir tant les ligues compétitives que récréatives.

L'ancienne surface était aménagée à même la patinoire multifonctionnelle. Elle a été démontée à l'automne dernier, afin de rendre sa pleine taille à la patinoire multifonctionnelle à temps pour l'hiver. La nouvelle patinoire de dek hockey sera aménagée entre les terrains de soccer # 2 et le terrain de tennis. Des clôtures en maille surmontées de filets de protection ceintureront la patinoire, afin de protéger les joueurs et spectateurs des différentes aires de jeux.

### L'APPEL D'OFFRES A ÉTÉ LANCÉ CE LUNDI 3 AVRIL 2023.

Les travaux pourront débuter seulement après la période de dégel (mi-mai) et sont estimés à 20 jours ouvrables. La Ville de Saint-Pie souhaite donc que la patinoire soit complétée d'ici juillet. Les ligues récréatives de dek hockey pour la saison estivale 2023 sont maintenues. Les premières parties seront simplement jouées à l'externe chez les municipalités voisines membres de la ligue et le reste de la saison sera joué à domicile.

Une autre communication plus détaillée suivra sur la page Facebook Loisirs et culture Ville de Saint-Pie, après l'ouverture des soumissions prévue le 25 avril 2023.



## PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES 3<sup>E</sup> VERSEMENT

La Ville de Saint-Pie demande la collaboration de ses citoyens afin de s'assurer que leur compte de taxes est bien payé à temps. C'est la responsabilité de chaque citoyen de payer avant la date limite. De plus, nous vous rappelons que les dates de versements sont des dates limites. Vous devez payer avant, sinon des frais (pénalités et intérêts) s'appliqueront dès la première journée de retard. **Si c'est votre institution financière qui paie vos taxes municipales, assurez-vous de lui faire parvenir votre compte de taxes.**

LE 3<sup>E</sup> VERSEMENT DOIT ÊTRE PAYÉ AU PLUS TARD

**LE 25 MAI PROCHAIN**

## FEUX SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-PIE

*Avec le beau temps qui vient, le nettoyage du terrain débute. L'hiver a laissé plusieurs branches cassées. Pour vous en départir, voici deux suggestions :*

- 1) Les branches peuvent être mises dans le bac brun si elles mesurent moins un pouce (2,5 cm) ou moins de diamètre
- 2) Vous pouvez allumer un feu de camp. Voici les conditions à respecter :

### Si vous êtes dans le territoire urbain, Domaine Bousquet, Domaine Joyeux ou Lac des Tilleuls :

- Vous devez avoir un foyer extérieur muni d'un pare-étincelle
- Respecté un dégagement de trois mètres de tous les côtés ainsi que de la ligne de propriété

### Si vous êtes dans le territoire rural de la municipalité :

- Vous devez avoir un pourtour incombustible autour de votre feu
- Les flammes doivent être inférieures à un mètre
- L'emplacement du feu doit être à dix mètres de tout bâtiment
- Si vous avez beaucoup de branches, vous pouvez demander à la municipalité un permis de brûlage. Les conditions vous seront alors communiquées.

### POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE :

- Il doit toujours y avoir une personne raisonnable qui surveille le feu.
- N'utilisez aucun produit inflammable comme combustible.
- En aucun cas vous ne pouvez faire brûler des matériaux de construction, des pneus ou des ordures, etc.
- Le vent doit avoir une vitesse inférieure à 20 km/h.
- L'indice d'assèchement de la SOPFEU doit être de modéré ou bas.
- Il faut toujours s'assurer que le feu est bien éteint avant de quitter les lieux.

# INFORMATIONS SUR LES SERVICES



## COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Comme par les années passées, des collectes de résidus domestiques dangereux (RDD) se tiendront à nouveau.

En 2023, les collectes de RDD auront lieu :

- **Les samedis 27 mai et 9 septembre, à Saint-Hyacinthe devant le Stade L.-P-Gaucher, de 8 h 30 à 16 h 30;**
- **Le samedi 16 septembre, à Saint-Jude en avant-midi et à Acton Vale en après-midi.**

Cette collecte est organisée par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et est exclusivement réservée à tous les résidents de ses municipalités membres qui sont invitées à mettre de côté leurs résidus dès maintenant et à profiter de ce service gratuit (preuve de résidence requise).

Les RDD sont principalement constitués de produits servant à l'entretien des piscines, pesticides, engrais, décapants, solvants, vernis, peintures, combustibles, batteries, aérosols, détachants, huiles usées, antigel et autres produits toxiques domestiques. S'ils sont jetés avec les ordures ménagères, ils endommagent de façon irréparable l'environnement.

### \*\*\*RÉSIDUS ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES\*\*\*

Vous pouvez également y apporter vos équipements informatiques ou électroniques désuets qui seront pris en charge par une firme spécialisée.

Le succès de la collecte à trois voies nous démontre bien que les citoyens sont de plus en plus sensibles à une gestion écologique de leurs résidus domestiques. Malheureusement, on oublie trop souvent les risques de contamination des lieux d'enfouissement et de la nappe phréatique, liés à l'enfouissement des RDD. Leur nom le rappelle, ces produits sont dangereux. Seuls les résidus dangereux provenant d'usages domestiques sont acceptés et aucun produit liquide ne pourra être transvidé sur place.



## PREMIÈRE COLLECTE DE GROS REBUTS EN 2023

**VENDREDI LE 5 MAI**

La **Ville de Saint-Pie** désire informer sa population que la prochaine collecte de gros rebuts aura lieu **le vendredi le 5 mai prochain** dans la municipalité.

Il suffit de les mettre à **compter de 7 h le matin** à l'endroit où sont habituellement déposées vos ordures ménagères. Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée en bordure de la rue.

### RÉSIDUS ACCEPTÉS :

Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, vieux meubles (table, chaise, bureau, lit, matelas, sommier, etc.), chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette, téléviseur, micro-ondes, appareils électroniques, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attaché), arbre de Noël (artificiel), meubles de jardin, jouets d'enfants, équipement sportif (filet de hockey, panier de basket, banc et vélo exerciseur, etc.).

**Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac avant de les déposer à l'endroit du ramassage. Ce sac doit être convenablement fermé ou scellé, notamment avec du ruban adhésif.**

### RÉSIDUS NON ACCEPTÉS :

Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, pièces de véhicules automobiles, tondeuse à gazon, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôtures, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches, déchets, matières organiques ou matières recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.

**LES GROS REBUTS DÉPOSÉS DANS DES REMORQUES, CAMIONS OU AUTRES NE SONT PAS RAMASSÉS.**

**Pour tout renseignement, veuillez contacter l'hôtel de ville.**

# INFORMATIONS SUR LES SERVICES

Comité de développement durable

## LE COMITÉ DÉBUTE SON MANDAT

Les membres se sont rencontrés pour la première fois le **20 février** dernier afin de travailler sur des recommandations pour le conseil municipal d'ici le début de l'automne. La Ville de Saint-Pie reconnaît l'impact du développement durable. Elle a posé des gestes concrets pour l'environnement, notamment par l'élargissement de son réseau cyclable, la subvention de produits hygiéniques réutilisables, l'achat d'un véhicule électrique pour les loisirs et la voirie, l'installation de deux bornes de recharge pour véhicule électrique, le don d'arbres et de semences pour abeille annuellement ainsi que la participation à la collecte résidentielle à trois voies (déchet, recyclage, organibac).

Pour orienter ses prochaines décisions pour un développement durable à Saint-Pie, le conseil municipal a décidé de consulter son milieu afin de bien saisir les enjeux locaux.

À cette fin, un comité multidisciplinaire bénévole pour le développement durable a été formé. Ses membres sont : Bruno Leclerc, représentant des citoyens, Jacinthe Martin, représentante communautaire, Pierre Renard, représentant agricole, Sylvain Lenancker, représentant commercial, Anik R. Tremblay, représentante industrielle et les conseillers municipaux : Pierre Blais, Geneviève Hébert, Sylvie Guévin et Pascale Pinette.

Le mandat principal du comité de développement durable est d'élaborer huit grands objectifs et de proposer des actions concrètes au conseil municipal pour les réaliser. Un de ses objectifs sera la réduction du gaspillage alimentaire.

Dans un deuxième temps, le comité tiendra la population informée quant à ses activités et mènera un effort de sensibilisation et de consultation de la population dans l'Écho de ma Ville et en ligne.



### AVIS DE RECHERCHE

## LES BONS COUPS ÉCOLO

NOUS VOULONS CÉLÉBRER LES CITOYENS,  
COMMERCES ET INDUSTRIES QUI SE  
DÉMARQUENT POUR L'ENVIRONNEMENT.

DES SUGGESTIONS?  
FIERS DE VOS BONS COUPS?

NOUS VOULONS LE SAVOIR!  
DEVELOP.DURABLE@VILLEST-PIE.CA

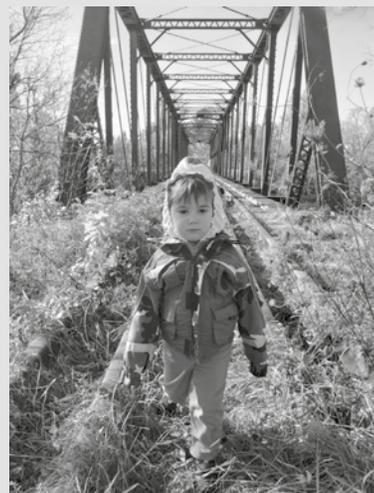


## C'est quoi le développement durable?

Le terme Développement durable a été utilisé pour la première fois dans le rapport « Notre avenir à tous » de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies en 1987. On y dit que « Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures ». Cette définition vous fait peut-être penser au proverbe de Wendell Berry : « Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. » L'essence de ce proverbe se retrouve dans la tradition orale de plusieurs peuples tribaux autour du globe (notamment les Inuits en Amérique du Nord, mais aussi en Afrique Centrale, en Polynésie, etc.) Bref, l'idée du développement durable est une notion universelle depuis la nuit des temps.



Rejoignez la discussion sur la page Facebook de la Ville de Saint-Pie. Vous y trouverez une vidéo de 2 minutes pour comprendre le développement durable.





## UN PROJET D'AFFAIRES OU DE NOUVELLE ENTREPRISE?

Saint-Hyacinthe Technopole est  
**LE GUICHET UNIQUE**  
pour vos projets industriels, commerciaux  
et touristiques dans la MRC des Maskoutains

**CONTACTEZ-NOUS**  
450 774-9000 | 1 877 505-1246  
st-hyacinthetechnopole.com

**SAINT-HYACINTHE  
TECHNOPOLE**  
Développement économique  
de la grande région de Saint-Hyacinthe

# INFORMATIONS SUR LES SERVICES

**UNE PREUVE DE RÉSIDENCE  
SERA EXIGÉE.**

## **PROCUREZ-VOUS UN PLANT D'ARBRES... PLANTEZ LA VIE!**

La Ville de Saint-Pie procédera à la remise de plants d'arbres aux citoyens de la ville. Ces arbres sont offerts par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et distribués par « Les Clubs 4-H du Québec inc. ».

**LA DISTRIBUTION AURA LIEU :**  
**Le samedi 13 mai 2023 de 9 h à 12 h**  
**à l'hôtel de ville 77, rue Saint-Pierre**  
**(garage municipal)**



Ces plants d'arbres\* sont remis gratuitement dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts. Il est bon de se rappeler que l'objectif principal de ce projet est de sensibiliser et d'éduquer la population québécoise à l'importance et au respect de l'arbre ainsi que de notre patrimoine forestier. Une invitation toute particulière est adressée à nos riverains désireux de préserver les berges et combattre l'érosion. \*Les essences seront connues uniquement au moment de la distribution.

*Le saviez-vous?*

De nombreux aliments et cultures dont nous dépendons ont besoin de la pollinisation des abeilles. C'est le cas notamment de nombreux fruits et légumes ainsi que des amandes, du lin du sarrasin et du tournesol. Inversement, les abeilles ont également besoin du pollen des fleurs pour survivre. Afin d'aider ce cycle naturel, la Ville de Saint-Pie procédera à la distribution de semence de fleurs en même temps que la remise des plants d'arbres. Nous vous encourageons à fleurir vos cours pour le bien des abeilles et le plaisir des yeux.



**SEMENCES  
DE FLEURS !  
gratuites!**

## **! LA VILLE SE RÉSERVE LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS.**

*Si les arbres ne sont pas reçus à la date prévue, la distribution se fera le samedi suivant, soit le 21 mai. Consultez la page web, la confirmation de date y sera inscrite.*

**Au moment de la parution du journal, nous n'avons encore reçu aucune confirmation du ministère nous fournissant des plans d'arbres. Contactez l'hôtel de ville la semaine avant la distribution afin de vous assurer de leur réception.**

## **BOÎTES DE DÉMÉNAGEMENT** **À DONNER!**

La Ville de Saint-Pie a plus de 500 boîtes de 48po x 48po à donner. Ces boîtes ont été utilisées pour emballer les livres de la bibliothèque lors de son déménagement vers les nouveaux locaux. Elles sont en très bon état et le format est idéal pour les articles à emballer en vue d'un déménagement.

**LIMITE DE 15X BOÎTES PAR RÉSIDENCE, JUSQU'À ÉPUISEMENT DE L'INVENTAIRE.**  
**PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI!**



# INFORMATIONS SUR LES SERVICES

## FIERTÉ DE SAINT-PIE



Félicitations à l'équipe de balle, dont font partie les joueurs de Saint-Pie : **Pascal Benoit, Sébastien Pinard et Olivier Fournier**, qui a été couronnée championne du circuit provincial D en 2022. Grâce à ce classement, l'équipe fait désormais partie du circuit provincial C en 2023 et a été invitée aux Championnats mondiaux Canadiens à Edmonton et aux Mondiaux en Floride. L'équipe organise justement un tournoi en mai à Saint-Pie pour financer son voyage en Floride en octobre prochain.

*Bonne chance les gars et bravo!*

**Juliette Marcotte** fait partie de l'équipe Richelieu – Yamaska en ringuette, qui s'est présentée au tournoi des Jeux du Québec en mars 2023 à Rivière du Loup et a gagné la médaille d'argent. Elle a fait aussi un tournoi de championnat Provincial avec l'équipe VDR et a gagné la médaille d'or, ce qui conduit l'équipe à représenter le Québec au Championnat provincial à Dieppe au Nouveau – Brunswick du 20 au 23 avril 2023.

*Félicitations et bonne chance Juliette!*



## LUMIÈRE SUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIE

### UN ÉCLAIRAGE NOCTURNE, RESPONSABLE ET DURABLE

La transformation des réseaux d'éclairage public s'inscrit dans une démarche de saine gestion énergétique et constitue une initiative notable dans le cadre du développement des villes intelligentes et durables. Confrontée au vieillissement des luminaires de rue, devenus énergivores, la municipalité de Saint-Pie se lance dans la conversion de l'éclairage à la technologie aux diodes électroluminescentes (DEL).

### FICHE TECHNIQUE

**Projet :** Conversion au DEL et installation d'un système de gestion intelligente de l'éclairage de rue

**Nombre de luminaires :** 375

**Économies d'énergie :** 19 842\$/an

**Économies d'entretien :** 9 375\$/an

### 5 RAISONS QUI MOTIVENT LES VILLES ET MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC À MODERNISER LEURS RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE DE RUE

#### 1- Mieux voir et être vu

En plus d'uniformiser l'éclairage, les nouveaux luminaires au DEL augmentent la sécurité et le confort des citoyens par une meilleure visibilité de la chaussée. En effet, l'éclairage DEL permet de mieux percevoir les couleurs et les formes.

#### 2- Profiter d'une technologie fiable et durable

La technologie DEL est reconnue pour son fort potentiel éco-énergétique et pour sa longévité. Elle dure 5 fois plus longtemps qu'une ampoule au sodium haute pression largement utilisée par les municipalités.

#### 3- Faire des économies

La conversion des luminaires vers la technologie DEL a un impact significatif sur la consommation énergétique des villes. Les économies d'énergie peuvent atteindre jusqu'à 70 % ! De plus, les luminaires DEL nécessitent moins d'entretien grâce à leur longue durée de vie.

#### 4- Protéger le ciel étoilé

Sur le plan environnemental, l'éclairage directionnel du DEL évite les pertes de lumière vers le ciel. De plus, les équipements installés sont certifiés « ciel noir » et réduisent au maximum la

pollution lumineuse émise par l'éclairage de rue. De meilleures pratiques atténuent l'impact de l'éclairage sur les milieux de vie.

#### 5- Préserver la biodiversité

L'étude photométrique réalisée durant la phase initiale de conception permet de minimiser l'éclairage sur les milieux naturels ambiants afin de limiter l'impact sur la biodiversité locale.

# INFORMATIONS SUR LES SERVICES

## STATIONNEMENT DE REMORQUES À LA DESCENTE DE BATEAU

**LES VIGNETTES SONT EN VENTE  
DÈS MAINTENANT!**

En 2022, le conseil municipal a mis sur pied un projet pilote dans le but de régler certaines problématiques soulevées par des résidents au niveau du stationnement de la descente de bateau. Au terme du projet pilote, le conseil municipal a pris la décision de l'instaurer officiellement à chaque année, durant la période d'ouverture de la descente de bateau.

### **L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 259 SE FERA DÈS LE 1ER MAI DE CHAQUE ANNÉE, JUSQU'À LA FERMETURE DE LA DESCENTE DE BATEAU :**

#### **STATIONNEMENT PAYANT**

- Tous les véhicules avec remorque voulant avoir accès au stationnement de la descente de bateau doivent utiliser une vignette de stationnement annuelle valide ou une vignette journalière valide.

#### **VIGNETTE DE STATIONNEMENT ANNUELLE :**

- La vignette annuelle est valide du 1er mai au 31 octobre.
- Résidents de la Ville de Saint-Pie : gratuite
- Non-résidents : 150 \$ plus taxes
- Le certificat d'immatriculation de la remorque livré par la SAAQ devra être présenté au moment de l'achat de la vignette, ainsi qu'une preuve de résidence pour les résidents.
- Point de vente : hôtel de ville durant les heures d'ouverture ou par la poste en remplissant le formulaire disponible au [www.villest-pie.ca](http://www.villest-pie.ca). Paiement par débit, argent comptant ou chèque.
- La vignette annuelle devra être placée bien à la vue et collée sur la remorque.

#### **VIGNETTE DE STATIONNEMENT JOURNALIÈRE :**

- Valide pour une journée seulement
- Résidents de la Ville de Saint-Pie : gratuit\*
- Non-résidents : 30 \$ plus taxes

- Pour l'année 2023, les vignettes journalières pourront être procurées aux endroits suivants autorisés par la Ville de Saint-Pie. Les modalités de paiement sont à la discrétion des commerces :
  - Hôtel de ville situé au 77, rue Saint-Pierre
  - Dépanneur Marché Soleil Chanceux situé au 129, rue Notre-Dame
  - Marchés Traditions situé au 131-A, avenue Sainte-Cécile

*\*Un résident faisant l'achat d'une vignette journalière ailleurs qu'à l'hôtel de ville devra déboursier des frais de 30 \$ plus taxes, puis se faire rembourser la totalité à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture après vérification des documents suivants : vignette journalière achetée, # d'immatriculation, preuve de résidence et preuve d'achat.*

#### **REMBOURSEMENT :**

- Les vignettes de stationnement ne peuvent être remboursées.

#### **NON-TRANSFÉRABILITÉ :**

- La personne titulaire d'une vignette de stationnement ne peut transférer sa vignette autocollante à quiconque. S'il survient un changement de remorque ou de véhicule, il est de la responsabilité du détenteur d'aviser les autorités municipales pour obtenir une autre vignette.

#### **AMENDE**

- Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du règlement numéro 259 commet une infraction et est passible, en outre des frais, d'une amende de 200 \$, et ce, autant dans le cas d'une personne physique que d'une personne morale. Chaque jour pendant lequel une contravention au présent règlement dure ou subsiste, constitue une infraction distincte et séparée.

## VISITES RÉSIDENTIELLES

# 2023

Le Service de sécurité incendie débutera ses visites résidentielles dans le cadre du schéma de couverture de risques. Le but premier de celles-ci est de vérifier l'installation et le fonctionnement du ou des avertisseurs de fumée afin de vous prévenir lors d'un incendie et vous donner le temps de sortir en toute sécurité. Lors des visites, nous serons également heureux de vérifier et vous informer sur les éléments suivants : le dégagement de l'entrée électrique, la présence et le fonctionnement des avertisseurs de monoxyde de carbone, les extincteurs portatifs, les foyers extérieurs et la visibilité de votre adresse civique de la voie publique.

Les visites seront complétées par les membres du Service de sécurité incendie **de mai à décembre prochain** et elles pourront être effectuées à tous les jours de 10 h à 20 h selon la disponibilité des pompiers. Généralement, la durée d'une visite est d'environ 10 minutes. Les voies de circulation ciblées pour cette année sont les suivantes .

**Il sera possible pour ses résidents de remplir une auto-inspection sur le site de la ville.**

**DANIEL-JOHNSON  
RIVIÈRE NORD  
BAS DE LA RIVIÈRE  
CHEMIN ROY  
NOTRE-DAME**

# INFORMATIONS SUR LES SERVICES

## PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION

AVEZ-VOUS VOTRE PERMIS?

### QUAND DOIT-ON LE PRÉVOIR?

Dans le cadre de l'administration des différents règlements sous la responsabilité du Service de l'urbanisme, des permis et certificats d'autorisation sont requis avant de réaliser certaines interventions.

Ainsi, quiconque veut réaliser l'une ou l'autre des interventions suivantes doit soumettre une demande et obtenir au préalable, un permis ou un certificat d'autorisation à cet effet émis par l'inspecteur en bâtiment avant de réaliser l'intervention.

- Projet d'installation, de construction, de transformation, d'agrandissement, d'addition de bâtiment, qu'il s'agisse d'un bâtiment principal, comme une habitation, ou d'un bâtiment accessoire : cabanon, garage, remise agricole, ouvrage d'entreposage des fumiers, silo.
- Travaux de réparation ou de rénovation d'une construction.
- Travaux visant à remplacer le revêtement du toit.
- Démolition ou déplacement d'une construction.
- Construction ou installation d'une piscine (hors terre, creusée, gonflable, amovible).
- Construction ou modification des installations de traitement des eaux usées (fosse septique, champ d'épuration).
- Forage d'un puits d'alimentation en eau potable.
- Aménagement d'un nouvel accès (entrée) à un terrain ou modification d'un accès existant, pour les propriétés en milieu rural.
- Fermeture de fossés, en milieu rural.
- Construction, installation ou modification d'une enseigne.
- Changement d'usage d'un bâtiment ou d'un terrain.
- Abattage d'arbres (dans certaines zones seulement).
- Réalisation de travaux sur les rives ou le littoral d'un cours d'eau.
- Opération cadastrale.

Cependant, il n'est pas obligatoire d'obtenir un permis ou un certificat d'autorisation pour des travaux de réparations mineures lorsqu'il s'agit de remplacer certains éléments détériorés par des éléments identiques, de même nature ou équivalents, lorsque ces travaux n'ont pas pour effet de modifier la superficie d'implantation ou le volume de la construction ou d'en changer substantiellement l'aspect extérieur, par exemple :

- o installer des gouttières;
- o réparer le soffite;
- o refaire une galerie, suivant les mêmes dimensions (sans changer les garde-corps);
- o réparer les garde-corps;
- o apposer le crépi sur une fondation;
- o réparer les fissures dans une fondation;
- o refaire les joints de briques;
- o installer ou réparer un drain français;
- o changer les briques abîmées (sans remplacer la majorité des briques sur un mur);
- o réparer une cheminée;
- o remplacer un revêtement de plancher par un matériau du même type.

Pour obtenir un permis, vous pouvez remplir une demande en ligne sur le site internet de la ville au [www.villest-pie.ca/fr/demande-de-permis-en-ligne](http://www.villest-pie.ca/fr/demande-de-permis-en-ligne) et envoyer le tout au service d'urbanisme au [urbanisme@villest-pie.ca](mailto:urbanisme@villest-pie.ca).

## INSTALLER SA PISCINE SANS FAIRE DE VAGUES

Avec l'arrivée du printemps, plusieurs songent à faire l'achat d'une piscine. Il est important de savoir que la réglementation municipale prévoit des normes à respecter concernant la sécurité et l'implantation d'une piscine.

Vous pouvez consulter ces normes sur le site internet de la Ville au [www.villest-pie.ca](http://www.villest-pie.ca) ou vous renseigner auprès de notre inspectrice municipale au **450 772-2488, poste 223**.

### SÉCURITÉ

Toute piscine doit être entourée d'une enceinte de manière à en protéger l'accès. Néanmoins, une piscine hors terre dont la hauteur de la paroi est d'au moins 1,2 mètre en tout point par rapport au sol ou une piscine démontable dont la hauteur de la paroi est de 1,4 mètre ou plus n'a pas à être entourée d'une enceinte lorsque l'accès à la piscine s'effectue de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- a) Au moyen d'une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement pour empêcher son utilisation par un enfant.
- b) Au moyen d'une échelle ou à partir d'une plateforme dont l'accès est protégé par une enceinte.
- c) À partir d'une terrasse rattachée à la résidence et aménagée de telle façon que sa partie ouvrant sur la piscine soit protégée par une enceinte.

### UNE ENCEINTE DOIT :

- a) Empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre.
- b) Être d'une hauteur d'au moins 1,2 mètre.
- c) Être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade.

Une haie ou des arbustes ne peuvent constituer une enceinte.

Toute porte aménagée dans une enceinte doit être munie d'un dispositif de sécurité passif installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte et permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement. Afin d'empêcher un enfant de grimper pour accéder à la piscine, tout appareil lié à son fonctionnement doit être installé à plus de un mètre de la paroi de la piscine ou, selon le cas, de l'enceinte.

### LOCALISATION

Toute piscine, y compris une piscine installée de manière saisonnière (ex. piscine gonflable), doit être située dans la cour latérale ou arrière de l'habitation (la piscine ne doit pas excéder la façade de la maison).

Une distance minimale de 1,5 mètre doit être respectée entre la paroi de la piscine et toute ligne de propriété ainsi que tout bâtiment (principal ou accessoire).

Une plateforme donnant accès à la piscine doit être située à au moins 2 mètres de toute ligne de propriété.

Pour terminer, il est important de savoir que l'installation d'une piscine requiert l'émission d'un permis par la municipalité. Pour toute information supplémentaire, communiquez avec l'inspectrice municipale.

**Permis obligatoire pour l'installation d'une piscine**  
**COÛT 25 \$**

Que ce soit une piscine fixe, gonflable ou amovible, la réglementation est la même. Pour les piscines gonflables ou amovibles, le permis est valide tant que vous remettez votre piscine au même emplacement l'année suivante.







## NOUVEAUTÉS

Pour voir d'autres nouveautés, consultez le catalogue de la bibliothèque au [WWW.VILLEST-PIE.CA](http://WWW.VILLEST-PIE.CA) sous **MENU** à l'onglet **BIBLIOTHÈQUE**



## VENTE DE LIVRES À PETITS PRIX

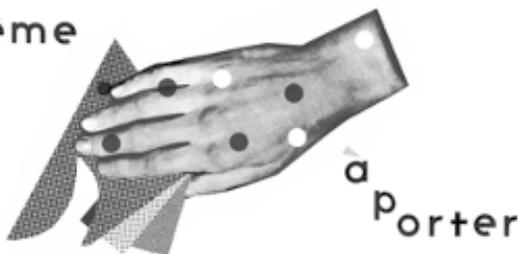


Préparez vos sacs à emplettes! La vente de livres presque neufs se déroule à partir du **mercredi 7 juin** durant les heures d'ouverture de la bibliothèque. Une belle variété de documents retirés de la collection ou reçus en dons seront mis en vente à petit prix.

**PREMIERS ARRIVÉS, PREMIERS SERVIS! ARGENT COMPTANT SEULEMENT**

ILLUSTRATION : MARIE-DOUCE ST-JACQUES

du poème  
à porter



## La Journée du poème à porter SE TIENDRA LE JEUDI 27 AVRIL.

Pour la souligner, des poèmes en format carte postale seront distribués à la bibliothèque municipale. Une belle journée pour rendre la poésie accessible. Affichez-le chez-vous, sur votre sac, votre vélo ou inspirez-vous du poème que vous aurez reçu pour faire un collage ou un projet artistique.

✦ Le nombre de carte poèmes est limité ✦

## Club de lecture d'été TD 2023

Du plaisir pour les enfants dans les bibliothèques publiques du Canada

### Vis l'aventure!

Le Club offre des suggestions de livre et des activités gratuites pour tous les enfants, tout au long de l'été. Participe n'importe où et n'importe quand: à la bibliothèque, à la maison, en ligne, partout où ton été te mènera!



Le Club se déroulera à partir du **5 juillet jusqu'au 9 août** à la bibliothèque municipale. Nous vous proposerons des suggestions de lecture, des activités pour bricoler et s'amuser. C'est une belle façon d'encourager les enfants à continuer de lire pendant l'été.

[clubdelecturetd.ca](http://clubdelecturetd.ca)

## CAMP SPORTS

Les 21-22-23 août 2023

AVEC SONIA GIROUARD,  
SÉBASTIEN PINARD ET KEVIN VALCOURT,  
enseignants en éducation physique,  
en partenariat avec le Service des loisirs  
de la Ville de Saint-Pie

### INSCRIPTIONS

→ Du 24 avril 10 h au 5 mai, via notre plateforme d'inscription Qidigo  
Toute personne rencontrant des difficultés techniques avec la plateforme pourra obtenir un soutien en appelant au 450-772-2488 poste 227.

**HORAIRE: De 8 h à 15 h**

**SERVICE DE GARDE SUPPLÉMENTAIRE: 15 h à 17 h**

Il faut un minimum de 20 enfants pour ouvrir le service de garde.  
Retards : à partir de 17 h 05, des frais de retard s'appliqueront, à raison de 5 \$ par enfant par tranche de 5 minutes.

### LIEU

Lieu d'accueil (arrivées et départs) : Centre sportif et culturel (50, avenue Garneau).  
Dans la journée, les groupes se déplaceront au terrain des loisirs selon la température.

### COÛTS

- Forfait 3 jours\* : 75 \$ incluant le mercredi dîner pizza
- Forfait 1 jour : 30 \$
- Forfait 1 jour (incluant le mercredi dîner pizza) : 35 \$
- Minimum de 60 jeunes pour que le camp ait lieu.
- Service de garde : 7 \$ par jour

### NOUVEAUTÉ : RABAIS FAMILLE!

Rabais de 5 \$ sur l'inscription du 2e enfant et plus d'une même famille, valide uniquement sur le forfait 3 jours.

### MODALITÉS DE PAIEMENT

- Chèque libellé à l'ordre de Ville de Saint-Pie.
  - Envoyé par la poste ou déposé dans la boîte postale verrouillée près de l'entrée de l'hôtel de ville (77, rue Saint-Pierre)
  - Des frais de 20 \$ s'appliqueront pour tout chèque retourné par une institution financière.
- Paiement direct en ligne (exemple AccèsD)
- Interac et argent comptant : en personne à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture.
- Le paiement complet devra être effectué **au plus tard le 11 août 2023 à midi.**
- En cas de non-paiement, l'inscription sera annulée.

### REMBOURSEMENT

**Aucune demande de remboursement ne sera acceptée après le 11 août 2023.**  
Seules exceptions : la place est déjà comblée par un autre enfant sur la liste d'attente ou sur présentation d'un papier médical. Des frais de 10 \$ seront appliqués. Aucun remboursement ne sera effectué pour un enfant qui doit rester à la maison en raison de symptômes s'apparentant à la COVID-19 ou à toute autre maladie infectieuse.

### INFOS PERTINENTES

- Les enfants devront apporter un dîner froid, des collations et une bouteille d'eau.
- Habillement et chaussures de sport exigés.

### CRITÈRES DE PARTICIPATION

- Avoir fréquenté l'école au Cœur-des-Monts, pour l'année scolaire 2022-2023.
- L'enfant doit bien fonctionner en grand groupe.
- L'enfant doit avoir un intérêt pour le sport.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ LE SERVICE DES LOISIRS AU 450 772-2488, POSTE 227 OU COORDO.LOISIRS@VILLEST-PIE.CA

## ACTIVITÉS SPÉCIALES avec Amélie Martin

Toujours dans sa campagne de financement pour les festivités de la Fête nationale du Québec à Saint-Pie, le Service des loisirs a organisé un avant-midi de conditionnement physique avec Amélie Martin. Les participants auront le choix de s'inscrire à 1 seul des cours parmi les 2 offerts ou de s'inscrire aux 2 cours.

Tous les profits serviront aux festivités pour la Fête nationale du 24 juin à Saint-Pie.  
**Dimanche 30 avril, au Centre sportif et culturel (50, avenue Garneau)**

**1. ABDOS-FESSES-CUISSES DE 9H30 À 10H30 2. STRETCHING ESSENTIELS DE 10H45 À 11H45**

**10 \$ pour un cours, 15 \$ pour 2 cours / via notre plateforme en ligne Qidigo**  
Informations : Julie Nicolas, loisirs@villest-pie.ca ou 450 772-2488 poste 236



**DES PRIX DE PRÉSENCE SERONT ÉGALEMENT TIRÉS SUR PLACE!**



Camp de jour offert du 26 juin au 18 août par le Service des loisirs de la Ville de Saint-Pie.

S'adresse aux jeunes de 5 à 12 ans. Les enfants de 5 ans devront avoir fréquenté la maternelle 5 ans durant l'année scolaire 2022-2023.

Les élèves ayant fréquenté la maternelle 4 ans ne seront pas admissibles au camp de jour Ouragan. Le Centre de la Famille St-Pie ouvrira un camp de jour spécifiquement pour les élèves de la maternelle 4 ans.

→ **INSCRIPTION DU 24 avril 10 h au 5 mai, via notre plateforme d'inscription Qidigo**

→ Toute personne rencontrant des difficultés techniques avec la plateforme pourra obtenir un soutien en appelant au **450-772-2488 poste 227**

# INSCRIPTIONS 2023 AU CAMP OURAGAN



## MODALITÉS DE PAIEMENT

**Une fois l'inscription complétée, vous recevrez la facture ainsi que les modalités de paiement par courriel.**

Il sera possible de payer votre facture du camp de jour en trois versements.

- 1<sup>e</sup> versement, 12 mai (40 %)
- 2<sup>e</sup> versement, 9 juin (40 %)
- 3<sup>e</sup> versement, 23 juin (20 %)
- Dès que l'inscription au camp de jour de votre enfant sera complétée, vous serez facturés pour les semaines auxquelles votre enfant est inscrit.
- **Le non-respect du calendrier des paiements ou le non-paiement d'un autre solde dû à votre dossier pourrait entraîner le refus de votre enfant au camp de jour.**

Le montant des versements doit être *arrondi au dollar*.

**NOUVEAUTÉ**

## GROUPE PROJET POUR LES 10 ans et PLUS

→ Les jeunes de 10 et plus élaboreront un projet d'envergure à chaque semaine sur des thématiques qu'ils décideront. Le mot d'ordre du groupe projet est **pour les jeunes par les jeunes**.

SÉJOURS	DATES	TEMPS PLEIN DU LUNDI AU VENDREDI		TEMPS PARTIEL DU LUNDI AU MERCREDI		Sortie et activité Les jeudis
		CAMP DE JOUR 8 H 30 À 16 H	SERVICE DE GARDE 6 h 30 à 8 h 30 et de 16 h à 17 h 30	CAMP DE JOUR 8 H 30 À 16 H	SERVICE DE GARDE FORFAIT LUNDI AU MERCREDI	
Semaine 1	26 au 30 juin	72 \$	30 \$	55 \$	20 \$	
Semaine 2	3 au 7 juillet	72 \$	30 \$	55 \$	20 \$	Activité gratuite
Semaine 3	10 au 14 juillet	72 \$	30 \$	55 \$	20 \$	Fort Débrouillard - 35\$
Semaine 4	17 au 21 juillet	72 \$	30 \$	55 \$	20 \$	Expo rail - 30\$
Semaine 5	24 au 28 juillet	72 \$	30 \$	55 \$	20 \$	Aqua Parc - 30\$
Semaine 6	31 juillet au 4 août	72 \$	30 \$	55 \$	20 \$	Ninja Factory - 35\$
Semaine 7	7 au 11 août	72 \$	30 \$	55 \$	20 \$	Activité gratuite
Semaine 8	14 au 18 août	72 \$	30 \$	55 \$	20 \$	

## RABAIS FAMILLE OFFERT (plus de détails sur notre site web)

\* Durant les semaines 2, 3, 4, 5, 6 et 7, des sorties seront proposées. Un tarif supplémentaire est exigé pour les frais de sortie et de voyage. Le chandail officiel du camp est également obligatoire pour les sorties au coût de 15 \$.

▶ **Pour toute autre question, n'hésitez pas à vous référer à notre site web ou à communiquer avec le Service des loisirs par téléphone au 450 772-2488 poste 227 ou par courriel à [coordo.loisirs@villem-st-pie.ca](mailto:coordo.loisirs@villem-st-pie.ca)**



## Printemps 2023

# PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS

## PROGRAMMATION JEUNESSE ET FAMILIALE



Activités	Dates	Horaires	Lieux	Nombre de cours	Prix résident	Nombre de personnes	À apporter
<b>Cours prêt à rester seuls</b>	4 juin	Dimanche 9 h à 15 h	Centre sportif et culturel – Hall 50, avenue Garneau	Cours unique	50 \$	Min. : 8 Max. : 15	
<b>Cours de gardiens avertis</b>	3 juin	Samedi 8 h à 16 h	Centre sportif et culturel – Hall 50, avenue Garneau	Cours unique	50 \$	Min. : 8 Max. : 15	
<b>Karaté* Débutant</b> Sensei Patrick Desrosiers	Du 27 avril au 22 juin	Jeudi 18 h 15 à 19 h	Centre sportif et culturel - Gymnase Desjardins 50, avenue Garneau	9	45 \$	Min. : 12 Max. : 60	
<b>Karaté (7 et +) * Intermédiaire</b> Sensei Patrick Desrosiers	Du 27 avril au 22 juin	Jeudi 19 h à 20 h	Centre sportif et culturel - Gymnase Desjardins 50, avenue Garneau	9	52 \$	Min. : 12 Max. : 60	
<b>Karaté libre*</b> Sensei Patrick Desrosiers	Du 25 avril au 20 juin	Mardi 18 h 30 à 19 h 30	Centre sportif et culturel – Hall 50, avenue Garneau	9	52 \$	Min. : 12 Max. : 20	
<b>Karaté avancé*</b> (Ceinture bleu et plus) Sensei Patrick Desrosiers	Du 25 avril au 20 juin	Mardi 19 h 30 à 20 h 30	Centre sportif et culturel – Hall 50, avenue Garneau	9	52 \$	Min. : 12 Max. : 20	

Équipement de protection obligatoire



**\*Pour tous les cours de karaté :**

- Les adultes sont les bienvenus
- Des frais supplémentaires sont à prévoir pour les passages de ceinture.
- Kimono et équipement non inclus (doit être acheté auprès du professeur)
- Un rabais de 10 \$ sera offert à l'inscription de 2 cours de karaté pour une même personne.

## ACTIVITÉS LIBRES

Activités	Dates	Horaires	Lieux	Nb de cours	Prix résident	Nb de personnes	à apporter
<b>Pickleball</b> Apportez votre propre équipement. Quelques raquettes sont disponibles en prêt pour initiation.	Du 25 avril au 20 juin	Mardi 18 h 15 à 19 h 15	Centre sportif et culturel Gymnase Desjardins 50, avenue Garneau	9	3 \$ payable à la fois	Max.: 18	  

## PROGRAMMATION ADULTE

Activités	Dates	Horaires	Lieux	Nombre de cours	Prix résident	Nombre de personnes	À apporter
<b>Cardio tonus 60 min.</b> Par Amélie Martin	Du 24 avril au 19 juin Pause le 22 mai	Lundi 19 h 30 à 20 h 30	Pavillon Bon-Séjour - Gymnase 145, rue de la Présentation	8	60 \$	Min. : 10 Max. : 25	
<b>Tonus doux/Stretching</b> Par Amélie Martin	Du 25 avril au 20 juin	Mardi 9 h 30 à 10 h 30	Pavillon des loisirs - Salle des miroirs 165, rue Lacasse	9	68 \$	Min. : 7 Max. : 12	 
<b>Volleyball</b>	Du 26 avril au 7 juin	Mercredi 19 h à 21 h	Centre sportif et culturel - Gymnase Desjardins 50, avenue Garneau	7	24 \$	Min. : 12 Max. : 24	 
<b>Yoga</b> Par Dominique Tremblay	Du 26 avril au 14 juin	Mercredi 18 h à 19 h 30	Local de la FADOQ 301, rue Notre-Dame	8	72 \$	Min. : 10 Max. : 20	 
<b>Cuisses abdos fessiers</b> Par Amélie Martin	Du 25 avril au 20 juin	Mardi 19 h 30 à 20 h 30	Centre sportif et culturel - Gymnase Desjardins / 50, avenue Garneau	9	68 \$	Min. : 10 Max. : 25	
<b>Midi Workout</b> Par Amélie Martin	Du 4 mai au 22 juin	Jeudi 12 h à 12 h 45	Pavillon des loisirs - Salle des miroirs / 165, rue Lacasse	8	56 \$	Min. : 7 Max. : 25	
<b>Mise en forme</b> Par Amélie Martin	Du 27 avril au 22 juin	Jeudi 9 h 30 à 10 h 30	Pavillon des loisirs - Salle des miroirs / 165, rue Lacasse	9	68 \$	Min. : 7 Max. : 25	



## INSCRIPTIONS au [www.villest-pie.ca](http://www.villest-pie.ca)

### PÉRIODE D'INSCRIPTIONS :

À partir du 11 avril 10 h via notre plateforme en ligne Qidigo.

### PAIEMENT :

- **Toute inscription devra être payée avant le 22 mai sans quoi l'inscription sera annulée.**
- Les modalités de paiement (dates de paiement, modes de paiement, etc.) seront indiquées dans le courriel et sont disponibles sur notre site web.

### ANNULATION :

Le Service des loisirs se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'horaire d'une activité sans avis préalable. Un nombre minimal de participants est requis pour démarrer les activités.

### REMBOURSEMENT :

En cas d'annulation d'une activité par le Service des loisirs, les personnes déjà inscrites seront remboursées en totalité.

Si vous annulez votre inscription avant la date du début du cours, des frais d'administration de 10 \$ seront retenus de votre paiement. Si vous abandonnez un cours lorsqu'il a débuté, aucun remboursement ne sera possible, sauf sur présentation d'une preuve médicale démontrant l'impossibilité de pouvoir continuer à participer. Dans ce cas-ci, le montant des cours non suivis sera remboursé, mais des frais d'administration de 10 \$ vous seront imposés.

DES FRAIS DE 25 % SERONT AJOUTÉS POUR LES NON-RÉSIDENTS

### POUR INFORMATIONS :

Eric Sergerie, coordonnateur des loisirs : 450 772-2488 poste 227 Courriel : [coordo.loisirs@villest-pie.ca](mailto:coordo.loisirs@villest-pie.ca)



AVRIL 2023

## Activités du Centre de la Famille

Situé au 70 av. St-François, Saint-Pie (450) 772-6828  
www.centredelafamillestpie.com

Surveillez notre page Facebook

### Brunch des Chevaliers de Colomb

- ★ 14 mai de 9h à midi - tous les profits du brunch iront au Centre de la Famille St-Pie. / 10\$ par personne. Gratuit pour les 12 ans et moins accompagné d'un adulte.

### Les créateurs

- ★ le 19 mai de 9h à midi - activité de bande-dessinée avec François Kiraly pour les 6 ans (1ère année) à 12 ans. C'est gratuit pour les membres.

Pour les parents des enfants ayant fréquenté la maternelle 4 ans en 2022-2023, les informations concernant les inscriptions vous ont été envoyé via l'école. Pour toute questions vous pouvez communiquer avec nous au **450-772-6828**.

**INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES POUR TOUTES LES ACTIVITÉS**



**Samedi 29 avril 2023**

**50 rue Garneau, Saint-Pie**

Le bingo débute à 19h00

Ouverture des portes dès 18h30

Possibilité d'achats de billets à l'avance ou paiement à la porte

Au profit du  
**20\$ / personne**



\*tampon encreur (prêté)

\*\* 1 pad de 10 feuilles (12 cartes / feuille)

au Centre culturel et Sportif de St-Pie (50 avenue Garneau).



Également au programme:

Moitié/Moitié

Vente de breuvages et chips

## LA RÉFÉRENCE

Le Service d'accueil, de référence, d'aide et d'accompagnement (SARCA), offert par le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSH), a notamment pour mission d'accompagner les citoyens de différents niveaux dans leur projet scolaire, professionnel ou personnel. Il arrive cependant que le besoin du client ne puisse être comblé par le SARCA. Dans ces situations, les conseillères pourront diriger celui-ci vers le service ou l'organisme qui pourra mieux le servir.

Prenons le cas, par exemple, d'une démarche de recherche d'emploi. Le printemps est arrivé et les offres d'emplois estivaux, généralement occupés par des étudiants, commencent à être affichées. Dans cette démarche, votre jeune peut se faire aider afin d'identifier le milieu qui correspondra à ses intérêts, à ses besoins et à sa disponibilité. Dans ce cas, différentes ressources spécialisées seront en mesure de l'accompagner dans la rédaction de son curriculum vitae, dans la préparation à une entrevue d'embauche et dans les moyens les plus efficaces de poser sa candidature.

Un conseiller ou une conseillère d'orientation ou d'information scolaire le soutiendront dans ce processus. Il est intéressant de souligner que les résidents des MRC des Maskoutains et d'Acton qui ne sont actuellement pas en formation ont accès gratuitement aux services SARCA du CSSH. N'hésitez donc pas à nous contacter aux coordonnées ci-dessous!



**SARCA**

Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe

Québec

**AUDREY GATINEAU**

conseillère en information scolaire & professionnelle

450-773-8401 poste 6731

audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca

Audrey Gatineau Sarca



# VIE COMMUNAUTAIRE



CERCLE  
des fermières



## RÉUNION MENSUELLE

9 mai 2023 de 13 h à 16 h 30  
au 301, rue Notre-Dame

POUR TOUTE INFORMATION  
contactez Claudette Dorval au **450 772-2887**

Vous pouvez apporter vos cartouches d'encre au profit de la  
Fondation Mira à l'hôtel de ville.

### INSCRIPTIONS

## LIGUE DE PÉTANQUE

La saison débute **LE 9 MAI JUSQU'AU 29 AOÛT**.  
15 \$ / Le **25 avril** 2023 au loisir de Saint-Pie  
De 18 h 30 à 20 h

### POUR INFORMATIONS :

Jocelyn Perreault Président 450-772-2611  
Paul Ravenelle Directeur 450-772-5131



## ENTRAIDE SAINT-PIE

Un organisme communautaire qui  
vient en aide alimentaire aux citoyens  
de Saint-Pie

Nous avons beaucoup d'**articles à prix modique** comme vaisselle,  
articles de sports, jouets, vêtements pour enfants et adultes, habits  
de neige, bottes, souliers, livres, jeux de société, meubles, cadres, etc.

Veuillez prendre note que la **section « boutique » est ouverte à tous**. Les profits vont pour l'aide alimentaire. En tout temps, sacs  
verts pour 5 \$

**LA BOUTIQUE EST OUVERTE :** Le premier samedi de chaque  
mois de 9 h à midi / Tous les mardis de 13 h à 16 h - Sur appel

Nous sommes situés au **301C, rue Notre-Dame, cour arrière rue Roy**  
Johanne St-Pierre **450 772-5574**  
Local les mardis : **450 772-5333**

**POUR LES DONNS DE  
MEUBLES ET GROS ARTICLES,  
APPELER AVANT DE SE RENDRE**



## Programme Passe-Partout

Préparons votre enfant à son entrée à l'école !

Votre enfant aura 4 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre et vous souhaitez  
qu'il vive une première expérience positive avec l'école ?  
Inscrivez-le dès maintenant au programme Passe-Partout.

### Activités

- Environ trois fois par mois, en journée, les enfants seront accompagnés pendant deux heures par une enseignante dans diverses activités ludiques et d'exploration du milieu scolaire.
- Huit fois dans l'année, en soirée, les parents et les enfants viendront partager des moments amusants et enrichissants à l'école. Les parents pourront aussi échanger sur différentes thématiques.

### Durée

De septembre à juin

### Inscription

En ligne, au [www.csssh.gouv.qc.ca](http://www.csssh.gouv.qc.ca)



Centre  
de services scolaire  
de Saint-Hyacinthe

Québec

Pour rejoindre l'équipe Passe-Partout : 450 773-8401, poste 6557

# VIE COMMUNAUTAIRE

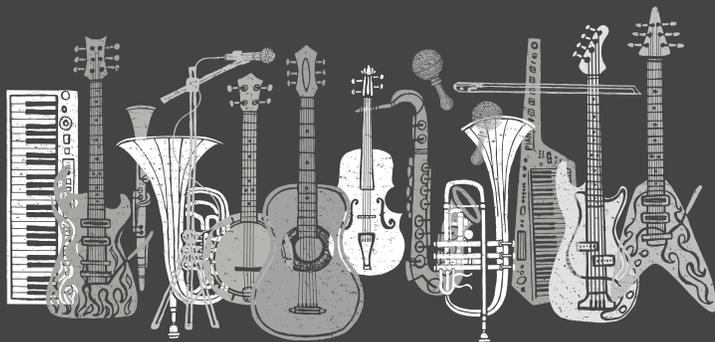


## UN IMMENSE MERCİ

pour le dévouement  
exemplaire de  
**Mme Madeleine  
Ravenelle Guilmain,**  
pour ses 10 spectacles  
bénéfices, pour l'Église  
de St-Pie.



Photo prise lors du 10e spectacle bénéfice, le 1<sup>er</sup> avril 2023.



## INVITATION AUX CHANTEURS, CHANTEUSES ET MUSICIENS, MUSICIENNES DE TOUS ÂGES,

pour présenter un spectacle **vendredi le 23 juin 2023** à l'Église de Saint-Pie, avec des prestations du répertoire québécois et en français.

Cet évènement sera gratuit et offert à la population pour fêter la Saint-Jean-Baptiste.

Vous devez vous inscrire, avant **le 1<sup>er</sup> juin 2023** en communiquant au Presbytère au 450-772-2440, laissez un message sur la boîte vocale pour Johanne ou via courriel : [fabriquestpie@hobbek.com](mailto:fabriquestpie@hobbek.com)

Des pratiques seront organisées, vous pouvez être accompagnés(es) par musicien ou une bande sonore.

## IL Y A TANT DE TALENT, PARTAGEZ-LE !



La Bande à  
**Pauline**



**Vous  
emmène en  
Voyage**

Concert-bénéfice dont les profits permettront d'acheter de l'équipement sonore et visuel

Lieu: Église de Saint-Pie

Date: Vendredi le 9 juin 2023 à 19h30

Billets :

Adulte : \$20.00

Enfant de 12 à 18 ans : \$10.00

Enfant de 12 ans et moins accompagné d'un parent : gratuit

Billets en vente au Presbytère (450) 772-2440 (demandez Johanne)

Et auprès de Claudine Poirier (450) 888-5445

# VIE COMMUNAUTAIRE



fadoq

**SAINT-PIE**

301 rue Notre-Dame

**CARTES** tous les mardis 13 h 30 au coût de 3 \$ incluant collation et prix de participation.

**BINGO** le 3<sup>e</sup> lundi du mois à 19 h pour les 18 ans et plus.

**CONFÉRENCE** de M. Richard Thibault des Résidences funéraires Mongeau le **lundi 24 avril à 13 h 30** sur la planification personnelle. C'est gratuit et ouvert à tous.

**SOUPER DE PÂQUES** le **vendredi 28 avril** au coût de 20 \$ (portes ouvertes à 17 h). Il y aura de l'animation, un bon souper servi vers 18 h, de la musique et des jeux. Réservation requise le plus tôt possible en donnant votre nom durant les activités ou par téléphone au 450-772-2697.

Contactez Hélène Fenu au **450-772-2697** ou **infost-pie.fadoqry.ca** pour toute information sur la location de notre belle grande salle.



**PARRAINAGE CIVIQUE**  
DES MRC D'ACTON ET  
DES MASKOUTAINS

## CRÉATEUR D'AMITIÉ

Le printemps est arrivé et c'est le moment idéal pour devenir un précieux ami bénévole! À raison de 3h par mois, devenir parrain ou marraine c'est être un agent de changement pour la société!

Parrainage civique recherche actuellement 9 bénévoles de la région afin de partager des intérêts communs et des activités plaisantes avec un nouvel ami. Grâce à cette relation amicale, vous briserez de l'isolement et favoriserez la participation sociale d'une personne marginalisée par ses limitations.

Dans le plaisir et la chaleur humaine, prenons le temps de bâtir un monde plus accessible pour tous!

Pour en savoir plus,

**Contactez nous au 450-774-8758**  
**parrainagecivique.org**

## NOS ORGANISMES LOCAUX



	<b>CATÉCHÈSE INITIATIQUE</b> Mme Karmen St-Pierre	450 772-1052
	<b>ENTRAIDE ST-PIE</b> M. Claude Cloutier (mardi) Mme Johanne St-Pierre	450 772-5333 450 772-5574
	<b>CENTRE DE LA FAMILLE SAINT-PIE</b> Mme Geneviève Miller	450 772-6828
	<b>FADOQ</b> Mme Hélène Fenu	450 772-2697
	<b>CERCLE DE FERMIERES</b> Mme Claudette Dorval Mme Danielle Dubois	450 772-2887 450 531-6557
	<b>CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE ST-HYACINTHE</b>	450 773-4966 #35
	<b>CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 2958</b> M. Ghislain Perron	450 772-2777
	<b>LIGUE DE BALLE FÉMININE</b> Mme Ariane Beaudry	450 388-0089
	<b>CHORALE ST-PIE</b> Mme Roseline Poirier	450 772-2440
	<b>LIGUE DE BALLE DU VENDREDI</b> M. Claude Clavet M. Sylvain Bergeron	450 502-2778 450 772-2497
	<b>CONSEIL DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-PIE</b> Mme Thérèse Duchesneau	450 779-2257
	<b>LIGUE DE PÉTANQUE</b> M. Jocelyn Perreault	450 772-2611



# Entreprises F.L. enr

Garage Débrossage et peinture, retouches ou complet  
Service d'évaluation

450.772.5654

www.entreprisesfl.com

info@entreprisesfl.com  
249 Messier (Domaine Bousquet)  
St-Pie JOH 1W0

Fernand Laflamme Prop.



## Excavations J.F. Tétréault Inc.



R. B. Q. : «8259-4508-01»

Tél. : (450) 772-2596

Cell. : (450) 223-4169

Fax : (450) 772-1091

641, Bas de la Rivière, St-Pie, JOH 1W0

- » **TRANSPORT EN VRAC**  
sable • pierre • terre
- » **SPÉCIALISÉ**  
en cours d'eau verbalisé
- » **Bélier avec lame arrière**
- » **Bélier pour terrassement**
- » **Mini-pelle** avec marteau hydraulique
- » **Pelles** avec système laser (peigne)

# ALIMENTS CRUS POUR CHIENS & CHATS

COMPLÉT - SANS PRÉPARATION

100% NATUREL

★ SPÉCIAL  
GRANDES  
RACES

Permis MAPAQ • Certifiés HACCP • Normes A.A.F.C.O.

LIVRAISON GRATUITE

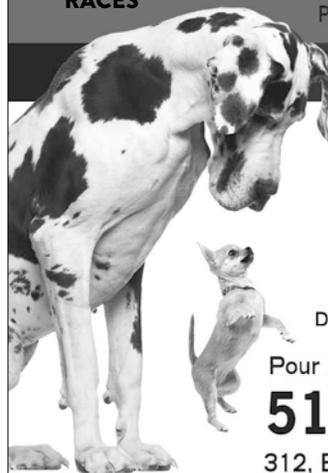


PHOTO À TITRE INDICATIF.

Distributeur des **ALIMENTS CRUS  
GRENIER**

Pour la région de St-Hyacinthe

514 776-9396

312, Bas de la rivière, Saint-Pie JOH 1W0



**HÉNAULT ET MATHIEU**  
NOTAIRES ET CONSEILLERS JURIDIQUES

224, RUE NOTRE DAME  
SAINT-PIE, QUÉBEC JOH 1W0  
TÉLÉPHONE : (450) 772-2484  
TÉLÉCOPIEUR : (450) 772-2503

888, AVENUE BOURDAGES NORD  
SAINT-HYACINTHE, QUÉBEC J2S 5N9  
TÉLÉPHONE : (450) 773-1704

hmnotaires@notarius.net

## La Griffons Dor

Diplômée de Canin Mode 2007

Toilettage



Pour chiens et chats

Prix variant entre 30\$ et 50\$

Service de *dressage*  
pour chiots et chiens  
(maître chien)

Rabais de 5\$ à 10\$  
pour nouveaux clients

Amélie Blais / 676 rang Double  
St-Pie JOH 1W0 / (450) 772-5797

# ORDINATEUR EXPRESS

AU SERVICE DE VOS TECHNOLOGIES

www.ordiexpress.com

1369 boul. Choquette St-Hyacinthe J2S 6E9

**Ordinateur Express est une entreprise qui offre des services informatiques depuis 2001 sur la route ou en atelier pour les entreprises et particuliers.**

**Nous offrons aussi la vente de matériels informatiques et des solutions d'impressions.**

**Nous sommes un centre de service autorisé Xerox et nous réparons tout autres marques d'imprimantes.**

**Nous avons aussi un site web transactionnel pour vos achats en ligne.**

**ORDINATEUR  
EXPRESS**  
AU SERVICE DE VOS TECHNOLOGIES

450.778.1008 · service@ordiexpress.com

## PELOUSE & DÉNEIGEMENT



- Déchaumage - aération - rouleau
- Fertilisation
- Traitement mauvaises herbes & insectes
- Tonte de pelouse & vacant.
- Ramassage de feuilles
- Déneigement



Raymond Tanguay - 450.772.2296 - 450.888.4823

## Les Grains SEMTECH Inc.

Expert en conditionnement et traitement de semences

2736, route 235  
Saint-Pie, Québec  
J0H 1W0

T 450 772-2465  
1 888 772-2465  
F 450 772-6345



**BRUNO RAVELLE**  
Arpenteur-Géomètre

2685, boulevard Casavant ouest, bureau 101  
Saint-Hyacinthe (QC) J2S 8B8

**450 250-2999**

info@brunoravenelleag.com

brunoravenelleag.com

- Certificat de localisation
- Bornage
- Piquetage
- Cadastre
- Implantation
- Arpentage Foncier

Isabelle Beauregard  
Couturière



Bord de pantalon  
Petite réparation  
Fermeture éclair  
Articles pour bébé

450 772-2256

Signé Fa-Mi-Sol

33 ans de passion

Pose d'Ongles - Coiffure : Coupe & Mise en plis  
Pressothérapie - Traitement à la Paraffine

*Nathalie Racine*

136, Ave Roy Saint-Pie

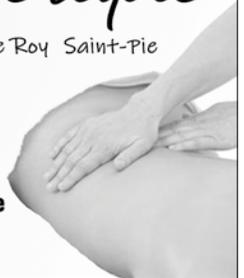
**450-772-2737**

Makiné Thérapie

Marie-Soleil Rodier 136, Ave Roy Saint-Pie

Masso - Kiné - Orthothérapie  
Massage femme enceinte  
Service de massage sur chaise  
et à domicile. Reçu d'assurance

**450-502-2237**



Produits  
de l'érable 4 saisons

Chocolaterie • Pâtisserie • Confiserie

1849 rue Des Cascades  
Saint-Hyacinthe, QC J2S 3J4

450.773.9313 • info@produits-erable-4saisons.com  
produits-erable-4saisons.com

Les Constructions Patrick Rodier inc.

Un projet à votre image !



R.B.Q. # 8336-9561-44

Entrepreneur général  
en Construction  
& Rénovation

**450-278-3421**

Là où le rêve commence...



Merci de  
votre fidélité!



• LES MARCHÉS •

**Tradition**

131-A Rue Sainte-Cécile, Saint-Pie, J0H 1W0  
du Lundi au Dimanche, de 8h00 à 21h00



- Batterie Interstate & NationWide
- Pneus Neuf & Usagés
- Roues de Couleur
- Accessoires pour Camion

450-772-5780

Situé à Saint-Pie

Dépositaire  
STAR USA




DIVISION

**MÉTAUX** **M&M**

Récupération de rebuts de métaux (scrap) et achat de métaux

DIVISION  
**SOLUTION**  
**"RAMASSE-TOUT"**

Service de conteneur / Démantèlement industriel

2531, boulevard Industriel, Chambly (Québec) J3L 5G8  
T. 514 240-0321

LA CABANE  
*L'Ancestrale*

- Repas de cabane
- Réception de tous genres
- Capacité de 40 personnes

450 777-6747  
Située à Saint-Pie  
Sur réservation seulement



**RE/MAX**  
**RENAISSANCE**

3100, avenue Cusson, bureau 101,  
Saint-Hyacinthe, (Québec) J2S 8W9  
450 773 7707  
remax-quebec.com

VOTRE MEILLEURE ALLIÉE  
POUR VOUS SOUTENIR  
DANS VOS PROJETS  
IMMOBILIERS !




**Sonia Dube**  
COURTIÈRE IMMOBILIER  
RÉSIDENTIEL

450 276-4540  
sonia.dube@remax-quebec.com

imprimerie  
**CIC...**

**MAISON DE CONCEPTION**  
• TOUS VOS PROJETS SOUS LE MÊME TOIT •

-  PAPETERIE COMMERCIALE
-  SUPPORT MARKETING
-  SUPPORT ÉVÉNEMENTIEL
-  ARTICLE PROMOTIONNEL
-  ARTICLE GRAND FORMAT

1 450 772-5552 • [projets@imprimeriecic.com](mailto:projets@imprimeriecic.com)

**FABRIQUÉ ICI PAR DES PASSIONNÉES D'ICI**



**LES ENTREPRISES**  
**S.G. AUDY**

Sébastien Audy  
450 278-4115  
entsgaudy@gmail.com  
RBQ 5675 4518 01  
369 Ch. De St-Dominique,  
Saint-Pie (Qc) J0H 1W0

**RÉSIDENTIEL - COMMERCIALE - AGRICOLE**






- › Problème d'infiltration d'eau
- › Spécialité drain français
- › Étanchéisation de fondation
- › Injection fissure
- › Transport de vrac
- › Marteau hydraulique
- › Champ d'épuration
- › Inspection par caméra
- › Égout et aqueduc
- › Excavation de tous genres

# LES AUTOMOBILES FC

**450 388-0072**

- ★ Vente de véhicules d'occasions
- ★ Esthétique automobile
- ★ Traitement antirouille
- ★ Réparation et remplacement de pare-brise

\* Nous faisons les antirouilles permanents et le scellant à peinture sur les véhicules neufs.

**144, rue Saint-François, Saint-Pie**



**GARAGE PONTBRIAND (2005) INC.**  
144, rue Saint-François, Saint-Pie-de-Bagot  
**450 772-2263**

ALIGNEMENT - AIR CLIMATISÉ - MÉCANIQUE GÉNÉRALE  
[www.garagepontbriand.com](http://www.garagepontbriand.com)

## Ravenelle Électrique

**Entrepreneur Électricien**

**St-Pie 450-772-5271**

• Industriel • Commercial • Résidentiel • Institutionnel • Agricole

# Mégatech

*Informatique*



56 Montcalm  
Saint-Pie, Qc. J0H 1W0  
Tél.: (450) 772-2030

[www.megatech-informatique.com](http://www.megatech-informatique.com)

## Débitage de viande la sauvage

Animaux de la ferme    Emballage sous vide  
Animaux sauvage    Service de congélation



1969 Rg de la rivière Sud  
st pie  
J0H 1W0

Nancy 514-791-2913

Jack 514-951-2069

Support pour l'abattage



**NORMAND THÉRIAULT  
NATHALIE LAPOINTE**  
pharmaciens-propriétaires

75-A, rue St-François  
St-Pie (Québec) J0H 1W0

T 450.772.2272

F 450.772-2759

[theriaultnlapointe@groupeproxim.org](mailto:theriaultnlapointe@groupeproxim.org)

Lun. au Vend. : 9h à 20h

Samedi : 9h à 15h

Dimanche : Fermé

**LIVRAISON GRATUITE**

membre affilié à **Proxim**



## GARAGE MARCEL MORIN

À VOTRE SERVICE DEPUIS 1925

**450-772-2464**

357 rue Notre-Dame, Saint-Pie J0H 1W0

@garagemarcelmorin

DÉTAILLANT AUTORISÉ

**nokian<sup>®</sup>  
TYRES**

## PRO-DESIGN

**Division construction inc.**

Entrepreneur général - Projet clé en main - Construction de bâtiment  
Revêtement extérieur - Finition intérieur - Toiture - Bardeaux ou métallique

Spécialité :  
**VENTE ET INSTALLATION  
DE PORTES ET FENÊTRES**



**soumission à domicile gratuite • 450 278-4442**

KEVIN BLANCHARD